

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 4 septembre 2018, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Martin Bazinet

Est absent :

Monsieur le conseiller : Martin Nichols

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 209-09-18**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

29.1 Travaux d'aqueduc au Grand Rang – Approbation de la directive de changement DC-01

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018
4. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du rapport Bilan de l'usage de l'eau préparé en vertu de la Stratégie d'économie d'eau potable
10. La semaine québécoise de réduction des déchets 2018 – Proclamation
11. Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre 2018 – Proclamation
12. Appui à la ville de St-Pie – Demande au Ministre de la Santé du Québec pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi
13. Modification de la politique de gestion contractuelle – Mandat à nos avocats Therrien Couture SENC
14. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 236-18 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de La Présentation
15. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 237-18 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de La Présentation suite à l'adoption du projet de loi 155
16. Adjudication du mandat suite à l'ouverture des soumissions concernant les rénovations du 802 rue Principale pour le déménagement des bureaux municipaux
17. Fibre optique, téléphonie – Déménagement des bureaux municipaux au 802 rue Principale

18. Annulation du mandat à M^e Martin Lavoie – Résolution numéro 212-10-16 – Échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'implantation du Centre Synagri La Présentation
19. Mandat au Notaire Maxime David – Échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'implantation du Centre Synagri La Présentation
20. Annulation du mandat à M^e Martin Lavoie – Résolution numéro 257-11-17 – Échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le projet domiciliaire sur la rue Mathieu
21. Mandat au Notaire Maxime David – Échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le projet domiciliaire sur la rue Mathieu
22. Embauchage d'une nouvelle brigadière scolaire et mise à jour de la liste des personnes autorisées à remplacer
23. Embauchage pour le poste de surveillant au Centre Synagri La Présentation
24. Embauchage d'une responsable pour l'aide aux devoirs
25. Association des directeurs municipaux du Québec – Formation – Inscriptions de la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe
26. Adoption de la résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 104 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
27. Demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire dans la zone H-126 régie par un PIIA – Lot 6 087 708 – Décision suite aux recommandations du CCU – Approbation des plans
28. Demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire dans la zone H-126 régie par un PIIA – Lot 6 087 709 – Décision suite aux recommandations du CCU – Approbation des plans
29. Divers
 - 29.1 Travaux d'aqueduc au Grand Rang – Approbation de la directive de changement DC-01
30. Dépôt de la correspondance
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 210-09-18

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 211-09-18

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 212-09-18

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1800068	I Hydro-Québec	5 720,72 \$	Électricité - Emplacements divers
L1800069	I Télébec	169,87 \$	Téléphonie - Bureau - Juillet
L1800070	I Hydro-Québec	1 086,17 \$	Électricité - Éclairage public
L1800071	I Ministre du Revenu du Québec	13 808,53 \$	DAS et contr - Juillet 2018

L1800072	I	Agence des douanes et du revenu	5 410,96	\$	DAS et contr - Juillet 2018
L1800073	I	Retraite-Québec	1 120,06	\$	Cotisations élus - RREM - Juillet
L1800074	I	Desjardins Sécurité Financière	1 178,80	\$	REER employés - Cotis Juin
L1800075	D	Service de cartes Desjardins	171,73	\$	Poste-Mat aliments CDJ-Reg foncier
L1800076	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - Juillet 2018
L1800077	I	Télébec	169,60	\$	Téléphonie - Bureau - Août
L1800078	I	Hydro-Québec	4 223,14	\$	Électricité - Emplacements divers
C1800421	D	Laferté et Letendre inc.	263,56	\$	Mat divers-Bur-Garage-Loisirs-Gym
C1800422	I	Fonds d'information sur le territoire	24,00	\$	Avis de mutation - Juillet
C1800423	D	Entreprises B.J.B. inc.	306,65	\$	Chang orifl-Vérif minuterie Loisirs
C1800424	I	R. Bazinet et Fils Ltée	455,09	\$	Carburant-Véhicules municip-Juillet
C1800425	D	Rona inc.	237,99	\$	Bois pour rép bancs-Amp-Vis-Tube
C1800426	R	Konica Minolta Business Solutions	143,07	\$	Copies imprimées - Juillet
C1800427	I	Groupe Environex	509,92	\$	Analyses Juillet-Eaux usées et pot
C1800428	R	Konica Minolta	155,64	\$	Location photocopieur - Août
C1800429	R	Bertrand Mathieu Ltée	35 565,96	\$	Dcpte #2 Dév Fabrique-Loc roul Salv nd
C1800430	R	Groupe FBE Bernard Experts	21 557,81	\$	Hon prof - Dév dom Fabrique
C1800431	D	Accès Info enr.	40,24	\$	Soutien technique - Loisirs
C1800432	D	Laganière mini-moteur enr	55,08	\$	Pièces - Rép débroussailleuse
C1800433	R	ALC Cabinets sanitaires	149,47	\$	Loc cabinet sanitaire Pétanque -Juin
C1800434	R	LeProhon	561,08	\$	Entr syst Gym-Vent-Clim-Réfrig-50%
C1800435	R	Réfrigération Luc Daigle inc.	189,71	\$	Loc remorque réfrig-Mat Gourmande
C1800436	R	Location Badaboum	322,65	\$	Loc jeux gonfl 17 août-fin CDJ-solde
C1800437	R	La Capitale Assurance	2 617,84	\$	Assurance collective - Prime Août
C1800438	R	Cie de Transport Maskoutaine inc.	517,39	\$	Transp-Sorties CDJ-18 et 30 juillet
C1800439	I	Postes Canada	441,99	\$	Publipostages - Juillet
C1800440	R	Promotions Zone	1 288,66	\$	Sortie Camp de jour - 18 juillet-Solde
C1800441	R	Therrien Couture avocats SENCRL	137,97	\$	Hon prof- Infos devis et prép règl
C1800442	D	Emballages Maska inc.	393,62	\$	Prod sanitaires-Bur-Pavillon-Gym
C1800443	D	Mario Bardier	480,00	\$	Capture 2 castors - Vérif lieux
C1800444	I	Groupe Maskatel LP	137,86	\$	Internet - Pavillon et Bassin
C1800445	D	Patrick Archambault Transport inc.	68,99	\$	Sable - Jeux de fer
C1800446	R	Exposition de Saint-Hyacinthe	410,00	\$	Sortie Camp de jour - 30 juillet
C1800447	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP - Bureau - Août
C1800448	R	Excavation M. Leclerc	27 144,05	\$	Stationnement Gym - Décompte #3
C1800449	D	PG Solutions inc.	43,92	\$	Frais transactions JULO - Juin 2018
C1800450	D	Laboratoires de la Montérégie inc.	633,23	\$	Décont rue Mathieu-Tech-Granulo-Nucléo
C1800451	R	Distribution Sports Loisirs	2 932,78	\$	Equip terr tennis-Équip sportif Gym
C1800452	R	Salle de réceptio Chez Jacques inc.	356,92	\$	Diner pizza - Fin du camp de jour
C1800453	R	Saint-Pierre Fluet & David notaires	567,76	\$	Avis décontam-Terrain rue Mathieu
C1800454	D	Marie-Soleil Gaudreau	196,20	\$	Remb frais dépl - Achats et réunions
C1800455	D	Excavation Luc Beauregard inc.	344,93	\$	Rép rue Mathieu-piste cycl suite branch
C1800456	I	Postes Canada - La Présentation	1 541,81	\$	Timbres divers
C1800457	D	Rosemarie Letendre	53,10	\$	Remb frais dépl-Achats et sort CDJ
C1800458	D	Signalisation Kalitec inc.	663,69	\$	Panneau silhouette - Rue de l'Église
C1800459	R	Cie de Transport Maskoutaine inc.	586,38	\$	Transo-Sort CDJ-15 et 22 août 2018
C1800460	R	Somavrac C.C. inc.	1 709,03	\$	Abat-pouss Salvail N 2e épandage
C1800461	D	Myriam Nichols	68,40	\$	Remb frais dépl-Achats pour fin CDJ
C1800462	R	Olivier Perron	68,00	\$	Compens - Arbitre soccer- Été 2018
C1800463	R	Juliette Cusson	68,00	\$	Compens - Arbitre soccer - Été 2018
C1800464	R	Édouard Montfils	53,00	\$	Compens - Arbitre soccer - Été 2018
C1800465	R	Alexis Cusson	91,00	\$	Compens - Arbitre soccer - Été 2018
C1800466	R	Simon Dionne	70,00	\$	Compens - Arbitre soccer- Été 2018
C1800467	R	Émy Béland	89,00	\$	Compens - Arbitre soccer - Été 2018
C1800468	R	Entreprises Benoit Gaudette	2 515,08	\$	Fauch levées fossés-25%-Vers 2/3
C1800469	I	Rémy Lussier et Édith McMahon	1 111,52	\$	Remb taxes - Maison vendue

C1800470 D Salon Rita Fleuriste	74,73 \$ Fleurs - Décès Ghyslaine Bazinet
C1800471 D Charles Gélinas	150,00 \$ Remb frais location Pavillon -25 août
C1800472 R Groupe Atel inc.	800,23 \$ Sortie CDJ - 8 août - Capit Gribou

TOTAL 142 234,99 \$

SALAIRES VERSÉS EN AOÛT 2018 45 232,63 \$

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Aquatech	1 392,26 \$ Traitement des eaux usées - Août
Aquatech	372,64 \$ Prélèvements d'eau potable - Août
Aquatech	359,50 \$ Rempl employé municipal
Entreprises A. Bazinet	4 122,72 \$ Tonte des pelouses - Juillet
Entreprises A. Bazinet	4 330,54 \$ Tonte des pelouses - Août
Excavation Luc Beauregard inc.	1 612,44 \$ Inst station pompage - Terrain Laferté
Excavation Luc Beauregard inc.	465,65 \$ Rép gliss rang Salvail-Prép pavage Bas-Étangs
Excavation Luc Beauregard inc.	287,44 \$ Défaire barrage de castor - Salvail nord
Excavation Luc Beauregard inc.	6 438,60 \$ Rempl ponceau - Rang Salvail nord
Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	5 575,32 \$ Réparation glissière sécurité-Haut-Salvail
Impressions KLM	1 460,19 \$ Journal municipal - Août 2018
Impressions KLM	155,22 \$ Pann affichage coroplast-Gym et Loisirs
JLD-Laguë	3 112,57 \$ Rép tondeuse frontale John Deere 1565
MRC des Maskoutains	879,75 \$ Hon ing-Rempl conduite aqueduc-Gd Rang
MRC des Maskoutains	201,25 \$ Hon ing - Stationnement Gymnase
MRC des Maskoutains	345,00 \$ Transm données-Plan gest débordements
MRC des Maskoutains	1 207,24 \$ Ortho-photos et Lidar-Plan gestion débord
Régie intermun Acton et Maskoutains	8 672,52 \$ Résidus domestiques - Août 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	3 223,22 \$ Matières recyclables - Août 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	4 137,13 \$ Matières organiques - Août 2018
Saint-Pierre Fluet et David notaires	2 049,10 \$ Hon prof-Servitude Hydro-Terr rue Mathieu
Vallières Asphalte inc.	18 906,52 \$ Rapiéçage de pavage - Phase 3

TOTAL DES COMPTES À PAYER 69 306,82 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2018

Taxes et droits de mutations	578 451,40 \$
Permis émis	550,00 \$
Remb salaires arbitres par Ligue des Patriotes	405,00 \$
Locations	690,00 \$
Inscriptions - Camp de Jour et Service de garde	3 475,35 \$
Inscriptions - Activités d'automne	865,00 \$
Divers: Crédit Ville - Travaux Petits-Étangs	41 735,20 \$
Divers: Remb TPS-TVQ - Régie	1 292,84 \$
Divers: Remb frs dépl Régie - Remb Petite Caisse CDJ	65,25 \$
Divers: Vente bac brun - Remb Petite Caisse CDJ	75,00 \$

TOTAL - DÉPÔTS 627 605,04 \$

Dépôts directs

MAMOT - Compensation taxes - École et CPE	23 410,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	23 410,00 \$
GRAND TOTAL	651 015,04 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2018 pour un montant total de 142 234,99 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2018, au montant total de 45 232,63 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2018, au montant total de 69 306,82 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2018, au montant de 651 015,04 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2018.

- Plan d'action et du budget pour l'exercice financier 2019;
- L'équipe verte sera de retour pour l'année 2019;

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine rencontre le 24 septembre 2018;
- Cinéma extérieur le 7 septembre 2018;

9- DÉPÔT DU RAPPORT BILAN DE L'USAGE DE L'EAU PRÉPARÉ EN VERTU DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMOT, tel que prévu dans les directives.

10- LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018 – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 213-09-18

Considérant que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

Considérant que la Municipalité de La Présentation juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le

Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**11- JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES – 1^{er} OCTOBRE 2018 –
PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 214-09-18**

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

Considérant le thème de cette journée pour 2018 est « Partenaires pour un mieux-vivre »;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde de reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 1^{er} octobre 2018 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de La Présentation.

19h45 M. le maire demande un ajournement pour la séance pour recevoir le candidat du Parti Québécois M. Daniel Breton.

20h15 reprise de la séance.

**12- APPUI À LA VILLE DE ST-PIE – DEMANDE AU MINISTRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC POUR LA
CRÉATION D'UN INCITATIF AUX MÉDECINS POUR QUE LE MILIEU RURAL SOIT MIEUX
DESSERVI
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-09-18**

Considérant que la Ville de Saint-Pie a vu, au fil des ans, la présence de médecins sur son territoire diminuer drastiquement;

Considérant que cette réalité, soit le manque de médecin, se reflète sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il serait opportun d'agir en ce domaine de façon à garantir et préserver minimalement un service de proximité;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'attirer les médecins vers les municipalités rurales, même si ces dernières ne sont pas en région éloignée;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de St-Pie dans sa démarche auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin de créer un incitatif pour maintenir et préserver la présence des médecins et des services médicaux dans les municipalités rurales de la Montérégie et;

De transmettre la présente résolution au ministère de la Santé et des Services sociaux, aux députés provinciaux du territoire ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

**13- MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE – MANDAT A NOS AVOCATS THERRIEN COUTURE SENC
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-09-18**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté une politique de gestion contractuelle le 7 décembre 2010;

Considérant que le projet de loi 122 a été adopté le 16 juin 2017 concernant l'obligation d'adopter un règlement de gestion contractuelle qui remplace la politique déjà adoptée afin d'y inclure de nouvelles exigences;

Considérant l'offre de service de nos avocats Therrien Couture;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à Therrien Couture SENC pour la rédaction d'un règlement de gestion contractuelle au coût de 900\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois que nous aurons reçu tous les documents.

**14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 236-18
RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné, par la conseillère Louise Arpin, à l'effet qu'elle présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 236-18 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de La Présentation.

L'objet de ce règlement est de règlementer l'occupation du domaine public notamment quant à :

- Un empiètement par un bâtiment ou une autre infrastructure privée;
- La mise en place de câbles, poteaux, tuyaux, conduits et autres installations semblables;
- Un droit de passage sur un terrain du domaine public.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 237-18
MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA PRÉSENTATION SUITE A L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 155**

Avis de motion est donné, par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 237-18 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de La Présentation suite à l'adoption du Projet de loi 155.

L'objet de ce règlement est de réviser le règlement numéro 202-16 révisant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de La Présentation suite à la modification de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, adoptée le 6 septembre 2016, pour y inclure de nouvelles exigences conformément à l'article 32 du Projet de Loi 155.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**16- ADJUDICATION DU MANDAT SUITE A L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LES RÉNOVATIONS DU 802 RUE PRINCIPALE POUR LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 217-09-18**

Considérant que la Municipalité est sur le point d'acquérir l'immeuble situé au 802, rue Principale, à La Présentation, dans le but d'y installer l'hôtel de ville et les bureaux municipaux;

Considérant que ce bâtiment doit être rénové en partie afin de pouvoir y aménager le nouvel hôtel de ville et les bureaux municipaux;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'exécution de travaux comprenant la rénovation d'une partie du bâtiment dans le but d'y installer l'hôtel de ville et les bureaux municipaux;

Considérant que l'appel d'offres visait également des travaux supplémentaires pour le réaménagement des espaces qui seront loués à la Caisse Desjardins;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 août 2018;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient l'obtention de « prix séparés inclus au montant de la soumission » pour les travaux d'aménagement des locaux de la Municipalité ;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient également l'obtention de « prix séparés non inclus au montant de la soumission » pour les travaux projetés dans la partie du bâtiment qui sera louée par la Caisse Desjardins;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient la détermination du plus bas soumissionnaire en fonction des « prix séparés inclus au montant de la soumission » additionnée aux « prix séparés non inclus au montant de la soumission »;

Considérant toutefois que les documents d'appel d'offres prévoyaient spécifiquement que les « prix séparés non inclus au montant de la soumission » pour les travaux projetés dans les locaux de la Caisse allaient servir de base uniquement si le propriétaire décidait de faire exécuter les travaux s'y rapportant;

Considérant que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

Considérant que la soumission de l'entreprise S.R. Martin est la plus basse soumission conforme;

Considérant que les montants de la soumission de S.R. Martin sont de 120 904,54 \$ pour l'exécution des travaux à être effectués au bénéfice de la Municipalité, désignés comme étant des « prix séparés inclus au montant de la soumission » dans les documents d'appel d'offres, et de 65 184,05 \$ pour les travaux projetés dans les locaux qui seront loués par la Caisse Desjardins, désignés comme étant des « prix séparés non inclus au montant de la soumission » dans les documents d'appels d'offres, pour un total de 186 088,59\$, taxes incluses;

Considérant que le prix soumis pour l'exécution des travaux projetés dans les locaux qui seront loués par la Caisse Desjardins est plus élevé qu'anticipé et que la Caisse n'accepte pas de payer ce prix pour l'exécution de ces travaux;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient que la Municipalité pouvait choisir de faire exécuter ou non les travaux reliés aux aménagements des locaux de la Caisse;

Considérant qu'il y a lieu pour la Municipalité d'accorder le contrat seulement pour l'exécution des travaux d'aménagement du bâtiment afin d'y aménager le nouvel hôtel de ville et les bureaux municipaux;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation octroie à l'entreprise S.R. Martin le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation d'une partie du bâtiment situé au 802, rue Principale, à La Présentation, dans le but d'y aménager le nouvel hôtel de ville et d'y installer les bureaux municipaux, pour la somme de 120 904,54 \$, taxes incluses;

Que la Municipalité de La Présentation n'octroie aucun contrat pour l'exécution de travaux dans les locaux qui seront loués par la Caisse Desjardins (travaux non-inclus) ;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat pour les travaux d'aménagement du nouvel hôtel de ville et des bureaux municipaux;

**17- FIBRE OPTIQUE, TELEPHONIE – DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX AU 802 RUE PRINCIPALE
RÉSOLUTION NUMÉRO 218-09-18**

Considérant le déménagement des bureaux municipaux au 802 rue Principale à La Présentation;

Considérant que nous devons déménager nos équipements informatiques pour la fibre optique;

Considérant que l'appel d'offres émis pour les rénovations du 802 ne comprenant pas l'installation du câblage pour la téléphonie, l'audio ainsi que pour la fibre optique;

Considérant que le Réseau Internet maskoutain peut nous aider dans le transfert de tous nos équipements et l'installation à nos nouveaux bureaux municipaux;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Serge Phaneuf, chargé de projet chez Réseau Internet Maskoutain à nous aider dans le transfert de nos équipements pour la fibre optique, la téléphonie, l'audio à nos nouveaux bureaux municipaux au tarif horaire de 65\$/heure et selon l'estimation faite.

D'autoriser la directrice générale et Monsieur Serge Phaneuf à communiquer avec des entreprises pour une soumission concernant l'installation de nos besoins informatique, téléphonie et audio;

D'autoriser le paiement d'environ 800\$ à la compagnie Cooptel pour le temps des techniciens pour le déménagement de la fibre optique;

D'autoriser le paiement d'environ 1 000\$ à la compagnie Réseau Internet Maskoutains pour l'achat d'un UPS usagé à être installé au 802 rue Principale.

**18- ANNULATION DU MANDAT À M^e MARTIN LAVOIE – RÉSOLUTION NUMÉRO 212-10-16 – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE SYNAGRI LA PRÉSENTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 219-09-18**

Considérant la résolution numéro 212-10-16 adoptée le 13 octobre 2016 concernant le mandat octroyé au notaire Martin Lavoie relatif à l'échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'implantation du Centre Synagri La Présentation;

Considérant les nombreuses tentatives de joindre le notaire Lavoie concernant cette transaction;

Considérant que le notaire Lavoie n'a pas respecté son entente concernant la remise des documents;

Considérant l'offre de service verbal du notaire Maxime David;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'annuler le mandat octroyé au notaire Lavoie, via la résolution numéro 212-10-16 concernant un échange de terrains avec la commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'implantation du centre Synagri La Présentation et qu'aucune facture ne soit payée pour des frais déjà entamés.

**19- MANDAT AU NOTAIRE MAXIME DAVID – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE SYNAGRI LA PRÉSENTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 220-09-18**

Considérant la résolution numéro 219-09-18 adoptée le 4 septembre 2018;

Considérant l'offre de service verbale du notaire Maxime David concernant l'échange d'une partie de terrain pour l'implantation du Centre Synagri La Présentation;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat au Notaire Maxime David, au coût de 725\$, plus les taxes et les frais de publication, pour la préparation des documents pour l'échange de terrain avec la Commission scolaire concernant l'implantation du Centre Synagri La Présentation.

D'autoriser le maire Claude Roger ou le maire suppléant Georges-Etienne Bernard, et Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis pour l'échange de terrain entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et La Municipalité de La Présentation.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**20- ANNULATION DU MANDAT À M^e MARTIN LAVOIE – RÉSOLUTION NUMÉRO 257-11-17 – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE SUR LA RUE MATHIEU
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-09-18**

Considérant que le notaire Lavoie n'est plus en mesure d'honorer le mandat que la Municipalité de La Présentation lui a confié par la résolution numéro 257-11-17, adoptée le 14 novembre 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'annuler le mandat que la Municipalité de La Présentation a octroyé au Notaire Martin Lavoie, via la résolution numéro 257-11-17 concernant un échange de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour notre projet domiciliaire sur la rue Mathieu.

**21- MANDAT AU NOTAIRE MAXIME DAVID – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE SUR LA RUE MATHIEU
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-09-18**

Considérant la résolution numéro 221-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 ;

Considérant l'offre de service reçue du notaire Maxime David concernant un échange de terrain entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation pour le projet domiciliaire sur la rue Mathieu ;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat au Notaire Maxime David, pour l'échange d'une partie de terrain avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le projet domiciliaire sur la rue Mathieu, au coût de 981.33\$ taxes et frais de publication inclus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**22- EMBAUCHAGE D'UNE NOUVELLE BRIGADIÈRE SCOLAIRE ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À REMPLACER
RÉSOLUTION NUMÉRO 223-09-18**

Considérant la résolution numéro 24-01-18 adoptée le 9 janvier 2018 concernant l'embauche de Manon Rouleau comme brigadière scolaire pour un remplacement de congé indéterminé;

Considérant le décès de notre brigadière Ghyslaine Bazinet le 15 août dernier;

Considérant la résolution numéro 252-11-17 adoptée le 14 novembre 2017 concernant la liste des personnes autorisées à remplacer la brigadière;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Manon Rouleau, à titre de brigadière scolaire permanente, à compter du 4 septembre 2018.

D'autoriser André Sénécal, André Desgranges, Bernard Longpré et Lucie Côté à agir comme brigadiers scolaires, sur demande, lorsque Manon Rouleau doit s'absenter de son poste.

D'exiger que Manon Rouleau contacte elle-même à l'avance la personne qui doit la remplacer pour prendre entente avec elle et qu'elle avise la directrice générale de ses absences.

D'abroger la résolution numéro 252-11-17, adoptée le 14 novembre 2017 ainsi que toutes les résolutions antérieures traitant du même sujet.

**23- EMBAUCHAGE POUR LE POSTE DE SURVEILLANT AU CENTRE SYNAGRI LA PRÉSENTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 224-09-18**

Considérant la résolution numéro 182-07-18, adoptée le 3 juillet 2018 concernant le recrutement pour la surveillance des activités se déroulant au Centre Synagri La Présentation;

Considérant que les entrevues ont été réalisées par la directrice générale et la coordonnatrice des loisirs;

Considérant que les inscriptions pour les activités physiques de la session d'automne/hiver ont eu lieu et que des cours seront donnés tous les jours;

Considérant que la présence d'un surveillant sera obligatoire lors des activités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de trois surveillants à temps partiel à compter du 4 septembre 2018 :

- Rosalyn Blanchette
- Jamélie Gagnon
- Cédric Plourde

Les conditions salariales sont indiquées sur le document qui a été remis aux élus.

**24- EMBAUCHAGE D'UNE RESPONSABLE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 225-09-18**

Considérant que l'année scolaire 2018-2019 vient tout juste de commencer et que la responsable que nous avions n'était plus disponible pour poursuivre l'aide aux devoirs;

Considérant que l'aide aux devoirs est un service appréciée est utilisateurs;

Considérant les recherches de la coordonnatrice des loisirs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater Chloé Berthiaume à titre de responsable contractuelle de l'aide aux devoirs, qui aura lieu tous les mardis de 15h00 à 17h00 au taux horaire établi dans le budget des loisirs. Le début des séances sera le 18 septembre 2018.

**25- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 226-09-18**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une formation pour l'automne 2018 concernant le projet de loi 122, le projet loi 155, et le projet de loi 108;

Considérant qu'il est souhaitable que la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe y participent;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Josiane Marchand et Lucie Chevrier à la formation concernant le projet de loi 122, le projet loi 155, et le projet de loi 108, le 14 novembre prochain à Beloeil et de défrayer les frais d'inscription pour ces journées de formation qui sont de 307\$, taxes en sus, chaque;

De rembourser à Josiane Marchand et à Lucie Chevrier les frais inhérents à leurs déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**26- ADOPTION DE LA RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 3 407 104 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-09-18**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le propriétaire du lot 3 408 284 (situé à l'arrière du lot 3 407 104) est contigu au rang des Bas-Étangs;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 3 407 104 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 3 407 104 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 3 407 104 est adjacent au rang des Bas-Étangs, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 3 407 104 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du Ministère des Transports;

Considérant que le lot 3 407 104 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis décembre 1962 (Règlement 213);

Considérant que le lot 3 407 104 est desservi par le service d'égout municipal depuis décembre 2011 (Règlement 11-147);

Considérant que le lot 3 407 104 est conforme au règlement d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le lot ne se situe pas dans une bande riveraine;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juin 2018;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 7 août 2018, afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire à l'égard de ce projet lors de ladite assemblée publique de consultation;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 24 août 2018, conformément à la loi;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 4 septembre 2018, la résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 407 104.

**27- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA ZONE H-126 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 6 087 708 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU – APPROBATION DES PLANS
RÉSOLUTION NUMÉRO 228-09-18**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de La Présentation;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une remise de 8,95 mètres carrés;

Considérant la résolution 199-08-18, datée du 7 août 2018, par laquelle les élus municipaux demandaient plus d'informations au demandeur afin de pouvoir prendre une décision;

Considérant que des plans supplémentaires ont été soumis au Conseil, notamment la localisation du bâtiment accessoire et les aménagements paysagers prévus sur le lot;

Considérant l'espace restreint disponible sur le terrain;

Considérant que le projet vise l'implantation d'une remise accessoire à un bâtiment de 3 logements;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-126;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que la remise projetée s'harmoniser avec le bâtiment principal et les aménagements paysagers projetés sur le terrain;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 28 août 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans présentés par Frédéric Lussier pour l'implantation d'une remise de 8,95 mètres carrés dans la cour latérale du bâtiment principal de 3 logements sur le lot 6 087 708.

**28- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA ZONE H-126 RÉGIE PAR UN PIA – LOT 6 087 709 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU – APPROBATION DES PLANS
RÉSOLUTION NUMÉRO 229-09-18**

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de La Présentation;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une remise de 8,95 mètres carrés;

Considérant la résolution 199-08-18, datée du 7 août 2018, par laquelle les élus municipaux demandaient plus d'informations au demandeur afin de pouvoir prendre une décision;

Considérant que des plans supplémentaires ont été soumis au Conseil, notamment la localisation du bâtiment accessoire et les aménagements paysagers prévus sur le lot;

Considérant l'espace restreint disponible sur le terrain;

Considérant que le projet vise l'implantation d'une remise accessoire à un bâtiment de 3 logements;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-126;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que la remise projetée s'harmoniser avec le bâtiment principal et les aménagements paysagers projetés sur le terrain;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 28 août 2018;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans présentés par Frédéric Lussier pour l'implantation d'une remise de 8,95 mètres carrés dans la cour latérale du bâtiment principal de 3 logements sur le lot 6 087 709.

29- DIVERS

**29.1- TRAVAUX D'AQUEDUC AU GRAND RANG – APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-01
RÉSOLUTION NUMÉRO 230-09-18**

Considérant la première réunion de chantier du 29 août dernier;

Considérant que des changements ont été apportés concernant le nombre de poteaux d'incendie prévu;

Considérant les recommandations de notre ingénieur Jean-Sébastien Bouvier, dans son courriel du 4 septembre 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la directive de changement DC-01 préparé par Jean-Sébastien Bouvier concernant le nombre de poteaux d'incendie prévue sur le chantier, pour un coût estimé à 1 000\$, plus les taxes.

30- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 15 août 2018

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 19 juin 2018

MRC – Procès-verbal de la séance du Conseil du 13 juin 2018

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 août 2018

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 août 2018

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 septembre 2018

RIAM – Résolution 18-080 – La Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 - Proclamation

DÉPUTÉE DE SAINT-HYACINTHE – Retrait de l'affichage et de la publicité
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Appui à la Ville de Saint-Pie, incitatif pur médecin en milieu rural
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Demande d'appui résolution au Ministre de la Santé du Québec – Demande pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi (Ville de Saint-Pie)

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 231-09-18**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Baznet
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h04.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière